

## ***POLITIQUE D'IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS ET DE GESTION DES SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE***

---

L'implantation des équipements et la gestion des services d'utilité publique ne constituent pas à elles seules une politique. Elles découlent de l'interaction de diverses politiques : sociale, culturelle, de santé, de l'enseignement et de la jeunesse.

D'une manière générale, les équipements collectifs et services d'utilité publique relèvent non seulement de la compétence communale, mais également des autres niveaux de pouvoir dont dépendent de nombreux subsides, renforcés à Saint-Gilles par les moyens dégagés dans le cadre des discriminations positives.

En raison du peu d'espace disponible sur le territoire et de la densité d'équipements existants, le PCD privilégie leur optimisation. Quand la création de nouvelles structures s'impose, leur implantation s'insérera de préférence dans les bâtiments publics existants. De plus, les aménagements spécifiques aux handicapés seront systématiquement poursuivis dans les équipements publics.

### **La petite enfance**

En vue d'assurer une meilleure couverture des besoins en accueil de la petite enfance, il convient de :

- Optimiser l'occupation des crèches communales en priorité pour les Saint-Gillois :

⇒ mise en place d'une structure permettant d'occuper, sur base d'une formule « halte garderie », les places de crèches occasionnellement vacantes.

- Etudier la possibilité d'augmenter l'offre de places d'accueil (crèche ou préguardiennat).
- Promouvoir les crèches d'entreprises.
- Offrir des possibilités d'accueil pour les chefs de famille devant suivre une formation soit

⇒ en réservant un quota de places pour le CPAS (nombre à déterminer),

⇒ en créant une crèche - halte garderie.

- Etudier la possibilité de création de plaines de jeux (cours d'écoles,...).

## **La jeunesse**

La politique de la jeunesse est indissociable de la politique d'intégration sociale. Elles sont toutes deux menées au travers de plusieurs politiques : sociale, de l'enseignement, des loisirs sportifs et culturels, et bien sur, de l'emploi.

L'enseignement fondamental constitue une priorité, particulièrement dans une zone d'éducation prioritaire.

Un soutien accru des structures d'accueil des jeunes est nécessaire dans le cadre :

- du parascolaire organisé par le CEMO,
- des maisons de jeunes qui assurent l'accueil de première ligne de la politique d'intégration sociale.

## **L'enseignement**

L'enseignement en général, en communauté française, présente de graves carences en matière de normes d'encadrement, tout particulièrement dans une commune comme Saint-Gilles. Les discriminations positives sont une timide avancée en faveur d'un rééquilibrage des inégalités entre communes.

Lutter contre le déficit culturel et social de la population scolaire et améliorer l'image des écoles communales sont les objectifs principaux de la politique communale.

Idéalement, la priorité serait d'augmenter l'encadrement humain pour répondre aux besoins accrus de la population scolaire par l'engagement de personnel enseignant supplémentaire. Il pourrait se faire sur fonds propres si la situation financière de la commune le permet. Les actions communales se limiteront dans un premier temps à :

- la promotion auprès de la communauté française du renforcement des moyens de la ZEP et de l'encadrement scolaire ;
- la recherche de méthodes d'évaluation comparative des résultats scolaires (entre écoles saint-gilloises et d'autres communes) ;
- la mise en valeur du projet éducatif communal et des projets pédagogiques spécifiques des écoles ;
- la poursuite du programme de rénovation des bâtiments scolaires.

## La culture

L'offre en matière culturelle étant déjà bien fournie, l'accent doit être mis sur l'élargissement social de la demande, particulièrement dans le bas de la commune, reposant sur :

- Le renforcement de l'éducation artistique dans la formation générale de manière à donner à tous des clés d'accès à l'art et à la culture.
- Le développement de l'apport inter-culturel.
- Le développement d'un pôle culturel allant du Centre Culturel Jacques Franck (lieu principal) au Parvis Saint-Gilles, en passant par la Maison du livre et l'Académie des Beaux-Arts au travers de :

⇒ la réaffectation de la Maison du Peuple,

⇒ une négociation avec le secteur privé pour la rénovation et la réaffectation de la salle Aegidium,

⇒ la mise en valeur de l'ensemble du Parvis Saint-Gilles et des travaux de restauration des peintures murales de l'église.

- L'intégration de l'art dans les politiques de rénovation et d'aménagement par l'intermédiaire d'interlocuteurs spécialisés associés à la conception du projet.

- La décentralisation, dans le bas de la commune, de l'académie de musique par :

⇒ l'ouverture des cours de solfège donné dans les écoles à tout public,

⇒ l'implantation des autres disciplines (au moins les 2 ou 3 premières années) dans une des écoles communales.

- La création d'une synergie avec l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc pour la préservation des archives communales et la valorisation du patrimoine architectural de la commune et des métiers d'art.

## **Les sports**

L'espace dont dispose la commune pour des infrastructures sportives est très réduit. Il y a donc lieu, en priorité :

- D'examiner de manière individuelle les infrastructures en vue d'une utilisation optimale des surfaces disponibles et des heures d'ouverture.
- De rechercher des complémentarités intercommunales et d'en négocier une gestion conjointe : par exemple, Saint-Gilles dispose d'une piscine qui manque à Forest, alors que cette commune compte entre autres un stade d'athlétisme et des terrains de sports de plein air.

### La piscine

La piscine est un enjeu important dans la politique sociale de la commune. Il faut :

- améliorer la rentabilité des infrastructures de manière à en réduire le déficit à un coût social acceptable par la recherche de nouvelles formules susceptibles d'attirer un public familial ;
- réviser les horaires pour une accessibilité les dimanches et jours fériés ;
- négocier une participation dans la gestion de la piscine par la commune de Forest qui ne dispose plus d'une telle infrastructure depuis la fermeture des bains rue Berthelot et dont les écoles représentent une part importante de la fréquentation.

### Le centre sportif

- rendre les infrastructures du rez-de-chaussée accessible aux handicapés moteurs ;
- élargir le public et accroître son utilisation en journée.

### La plaine Barca

- étudier l'opportunité d'augmenter l'offre de terrains de football en remplaçant le terrain en stabilisé par un terrain synthétique.

### Les terrains de jeux

D'une manière générale, il y a lieu :

- d'organiser l'animation sur les terrains de jeux par la présence d'un animateur ;
- de renforcer, sans atteinte au voisinage, l'utilisation des espaces disponibles tels que des intérieurs d'îlots et cours d'écoles communales ayant un accès direct sur la voie publique durant certaines plages horaires et en présence d'un gardien et d'un animateur ;
- de veiller à la remise en état des terrains de jeux.

## **La santé**

Promouvoir la santé, c'est d'abord créer un environnement favorable à la santé. Sans avoir une réelle compétence en la matière, la commune a prise sur de nombreux aspects qui influencent la santé et doit donc intégrer cette préoccupation dans toutes ses décisions. C'est au travers des autres politiques spécifiques du plan communal de développement que la commune est à même d'améliorer les conditions de santé : l'amélioration des logements, l'embellissement de l'espace public, la gestion des intérieurs d'îlots, la diminution de la pression automobile, le sport, la sécurité et la prévention,...

Il convient par ailleurs de :

- réviser les règlements communaux touchant à la salubrité et à l'hygiène (cf. Politiques de population et logement, et de réduction et prévention des nuisances) ;
- doter la commission consultative de la santé de moyens logistiques et particulièrement d'un outil de travail statistique permettant de créer un observatoire communal de la santé ;
- créer, au sein de l'administration, un organe de centralisation de l'offre en matière des soins de santé sur le territoire communal par la mise en place d'une banque de données accessible tant aux professionnels qu'aux particuliers ;
- renforcer la politique de prévention et d'éducation en matière de santé.

## **L'aide sociale**

Le « développement social » repose essentiellement sur l'éducation, l'enseignement, la santé et l'emploi, susceptibles de lutter contre l'exclusion sociale.

Un problème préoccupant en matière d'aide sociale est le report vers les CPAS, à charge des communes, des personnes évincées du circuit du chômage à charge de l'état fédéral.

Seule la réorientation des politiques sociales au niveau régional et fédéral peut donner une réponse adéquate aux besoins. Il convient de soutenir les actions visant à obtenir une meilleure redistribution des moyens de l'état fédéral au profit des CPAS.

Par ailleurs, au niveau communal certaines actions spécifiques doivent être envisagées :

- la création d'une coordination des actions en matière d'aide sociale de manière d'une part, à centraliser et clarifier l'information et d'autre part à éviter la dispersion des moyens ;
- la mise en place d'une structure et de critères d'évaluation de ces différentes actions ;
- l'augmentation de la partie MRS du home du CPAS et la mise en conformité avec les nouvelles normes ;
- l'intensification du partenariat avec le secteur privé pour assurer les soins et aides à domicile ;
- la recherche de partenariats avec le secteur associatif pour faire face aux nouvelles problématiques de la toxicomanie et des candidats réfugiés politiques, rencontrées au sein du CPAS.